



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 45216

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les craintes exprimées par le secteur du recyclage français, dans le cadre du projet de loi portant reconnaissance et développement de l'économie sociale et solidaire. Représenté par FEDEREC, il est constitué de plus de 1 300 entreprises, soit 33400 emplois non-délocalisables sur le territoire et contribue à insérer des personnes en difficulté en prolongement des entreprises d'insertion. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les entreprises dites classiques sont complémentaires et coexistent au sein de la fédération. Or favoriser les ESS comporte des risques pour les entreprises dites classiques dans l'industrie du recyclage. Elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour préserver l'équilibre existant.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45216

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12807

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)